

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 15 juin 2018 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 05 juin 2018

ORDRE DU JOUR :

- Soliha : avenant au mandat de gestion
- Maison "NEDE"
- Compte rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Gérard GIONO, Christian PONARD, Céline ANTONIO, Liliane BOURCET, Michel SANCHEZ, Laurent VERNIER.

Absents excusés : Magali DOLLFUS qui a donné pouvoir à Liliane BOURCET

Secrétaire de séance : Céline ANTONIO

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

Madame le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Ventes de bois.

Vote : 9 pour

- **Ventes de Bois** : la commune décide de vendre du bois à Jura Transbois pour un montant de 4 249,58 € TTC

Vote : 9 pour

- **Soliha : avenant au mandat de gestion** : est l'agence immobilière chargée de la location des appartements de la commune.

Délibération : Vu le mandat de gestion n° 18 du 9 septembre 2014 au 08 septembre 2017; Attendu qu'il faut renouveler ce mandat ; le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 prolongeant le mandat de 3 ans

Vote : 9 pour

- **Maison "NEDE"** : C'est Maître REMOND, avocat auprès des assurances Groupama, qui se charge de la suite à donner à ce dossier.

- **Compte rendus de réunions** :

ECLA :

Pacte financier de solidarité : Un bilan financier d'ECLA et de chaque commune composant l'agglomération a été établi. Vernantois se situe dans la bonne moyenne du tableau. Ce bilan a pour but de poser un diagnostic en vue d'une répartition équitable.

Un projet de territoire est en construction.

En ce qui concerne les ordures ménagères, elles étaient perçues, jusqu'à aujourd'hui, par le biais d'une redevance. Celle-ci sera remplacée par une taxe calculée sur la base de la valeur locative des logements que l'on trouvera sur l'avis d'imposition des taxes foncières (donc à l'automne). Les propriétaires répercuteront cette somme sur leurs locataires.

- Questions et informations diverses :

Côtes de Saint Maur : Après réunion entre le maire de Saint Maur, Madame le Maire de Vernantois et un représentant de Jura Transbois, il a été décidé que 2 ouvriers viennent nettoyer la côte de St Maur dans le courant de la semaine du 4 au 10 juin 2018 en réparation des dégâts commis lors de la coupe des arbres sur les parcelles communales.

Souvenir français : La commune a reçu un courrier de remerciement de la part de l'association « Le Souvenir Français » pour le versement la subvention 2018.

Championnats de France de VTT : qui ont lieu du 19 au 22 juillet 2018 passeront par Vernantois. Dans cet objectif, ECLA a installé des panneaux signalétiques.

Nettoyage chemins : Le nettoyage des chemins de Vernantois est en cours. Comme chaque année c'est l'entreprise de Mr BUCHOT Christian de Maynal qui s'en charge.

Volets du logement au-dessus de la mairie : Le devis, d'un montant de 9 333,60 Euros, pour la réfection des volets du logement au-dessus de la mairie a été signé.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est terminé. Il est consultable sur le site Géoportail de l'urbanisme. Un lien a été créé à partir du site de la commune soit "www.vernantois.fr".

Panneaux de signalisation : La mairie va se doter de panneaux signalétiques afin d'indiquer au mieux les dangers lors de travaux sur les routes de la commune

Demande entreprise Caniotti : Le Conseil prend connaissance de l'arrêté préfectoral refusant à la société Caniotti Père et Fils la demande d'enregistrement en régularisation de l'installation de stockage de déchets inertes sise route de Vernantois. En outre, le demandeur devra procéder à la remise en état des lieux par enlèvement des déchets stockés et leur évacuation dans une filière autorisée.

La séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance
Céline ANTONIO

